



Montréal, le 24 octobre 2016

Catherine Rousseau
crousseau@lechasseuravocats.com
514 845-5342

PAR SDÉ ET MESSEAGER

Me Véronique Dubois
Régie de l'énergie
800, Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3897-2014, phase 1
Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant
la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur d'électricité et le
transporteur d'électricité
N/D : 1040-24

Chère consœur,

L'UMQ a pris note de la décision D-2016-155 par laquelle la Régie fixe les derniers éléments de procédure à l'égard de l'audience qui se tiendra en avril 2017 pour la phase 1 du MRI du Transporteur.

L'UMQ n'entend pas participer à cette partie du dossier R-3897-2014 qui vise le Transporteur, mais demeurera pleinement intéressée par les phases subséquentes de ce dossier pour le Distributeur.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

LECHASSEUR AVOCATS

(s) Catherine Rousseau

Catherine Rousseau
CR/mb